Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 12e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES, TENUE LE 16 MAI 2017, À 19 H 30, À LA SALLE 3307 DU CISSS DES ÎLES

PRÉSENCES :	M.	Emmanuel Aucoin	Président
	M.	Gaston Bourque	Vice-président
	Mme	Yvette Fortier	Secrétaire, présidente-directrice générale
	Mme	Helena Burke	Administratrice
	Mme	Gisèle Deraspe	Administratrice
	Dre	Amélie Hubert	Administratrice
	Mme	Nancy Leblanc	Administratrice
	Mme	Martine Martin	Administratrice
	Mme	Marie-Josée Noël	Administratrice
	Mme	Jacinthe Richard	Administratrice
	M.	Serge Rochon	Administrateur
	M.	Reynald Tremblay	Administrateur
PERSONNES INVITÉES :	M.	Claude Cyr	DSA
	M.	Guglielmo Tita	Responsable Gestion des risques et agrément
MOTIVÉS :	Dr	Jean-Robert Leroux	Administrateur

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration tienne le débat pour le dossier « Fin de contrat de l'employée-cadre (matricule 9109) au CISSS des Îles » à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-367

HUIS CLOS

✧ **DISCUSSIONS À HUIS CLOS**

FIN DE CONTRAT DE L'EMPLOYÉE-CADRE (MATRICULE 9109)

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles entérine la convention de départ de l'employée-cadre (matricule 9109), tel que le stipule l'article 129.8 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-368

Le **huis clos** est levé.

DÉBUT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, M. Emmanuel Aucoin, président du conseil d'administration souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 12e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS tenue le 16 mai 2017, avec la modification suivante : Ajout au point 17 – Décision : Projet d'efficacité énergétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-369

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la 11e séance ordinaire du 11 avril 2017 ;

CORRESPONDANCE

4. Correspondance ;

Période de questions réservée au public
(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

DOSSIERS — INFORMATION

5. Rapport trimestriel de la gestion des risques et agrément ;
6. Suivi dossier « CLSC de l'Est » ;

DOSSIERS — DÉCISION

7. Adoption de la politique *facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et des partenaires de son réseau de santé et services sociaux (RI/RTF)* (A-120) ;
8. Règlement visant à établir les conditions permettant la détermination des orientations et des activités de l'établissement (R-2) ;
9. Règlement concernant les rapports à produire au conseil d'administration sur la nature, la quantité et la qualité des services fournis aux bénéficiaires (R-3) ;
10. Règlement concernant les formalités relatif à toute demande ou projet soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux (R-5) ;
11. Règlement sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche dans l'établissement (R-9) ;
12. Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour des travaux de rénovation fonctionnelle à l'URDM et au bloc opératoire ;
13. Demande d'accès à la RAMQ ;
14. Budget 2017-2018 ;
15. Gestion des effectifs médicaux (nominations, départs, congés) ;
16. Calendrier des rencontres 2017-2018 ;

AUTRES SUJETS :

17. Projet d'efficacité énergétique ;

18. Prochaine séance ;
19. Levée de la séance.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 11E SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 11e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 11 avril 2017 avec la modification suivante : Point 6 : Il faut lire « Les plaintes proviennent de plusieurs secteurs, mais la majorité concerne le manque d'information donnée aux usagers et aux familles concernant les changements dans le processus de soins aux usagers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-370

CORRESPONDANCE

4. CORRESPONDANCE

Une demande a été adressée, afin de désigner un membre du conseil d'administration représentant le CISSS des Îles au comité ZIP.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles désigne M. Gaston Bourque, vice-président, comme représentant du CISSS des Îles au comité ZIP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-371

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS-INFORMATION

5. RAPPORT TRIMESTRIEL DE LA GESTION DES RISQUES ET AGRÉMENT

M. Guglielmo Tita, responsable de la gestion des risques et agrément, nous présente le rapport trimestriel du comité de gestion des risques. Un total de 774 déclarations d'incidents et d'accidents a été enregistré pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, soit environ **4,1 % de moins que pour 2015-2016**. La variation interannuelle est surtout liée à une diminution importante d'événements dans certaines catégories dominantes, soit : médicament (-20,0 %) et tests de laboratoire (-49,4 %). Une diminution importante d'événements est aussi constatée dans les catégories du traitement (-29,6 %) et de l'agression (-66,7 %). Grâce surtout aux pratiques de l'entretien préventif, on observe également une diminution du nombre d'événements liés à l'utilisation d'équipement (-52,6 %) et de matériel (-50,0 %). Par contre, on observe une augmentation relativement importante du nombre de chutes (+31,1 %), ces dernières étant dues en très grande majorité à des causes liées à la personne touchée. L'augmentation des chutes est surtout associée à l'évolution de la clientèle accédant aux services du CHSLD, ayant un profil avec risque de chute de plus en plus important.

En ce qui concerne l'agrément, une série d'autoévaluations des diverses sphères d'activités de l'établissement ont été réalisées. À cet effet, l'ensemble des gestionnaires a été sollicité pour répondre à un questionnaire commun touchant le leadership organisationnel, ainsi qu'à des questionnaires sectoriels visant les champs d'intervention individuels. Le conseil d'administration a aussi été sollicité pour effectuer une autoévaluation sur les normes concernant la gouvernance de l'établissement. Les résultats de ces autoévaluations seront utilisés pour planifier et réaliser les travaux de mise en conformité en vue de la visite d'Agrément Canada en juin 2018. Parmi les nouveautés de la philosophie de l'agrément, comparativement aux éditions passées, on retrouve l'exigence d'un rôle accru des usagers et de leurs familles dans la concrétisation des diverses missions du CISSS. On rappelle que le statut d'établissement public agréé est une obligation légale pour pouvoir offrir des soins de santé et des services sociaux. L'évaluation de l'agrément est basée sur environ 2700 critères de conformité, répartis entre une trentaine de secteurs. Le statut qui sera obtenu en juin 2018 aura une validité de cinq ans. M. Tita est remercié pour son travail.

6. SUIVI DOSSIER « CLSC DE L'EST »

Le Dr Marcel Couture fait le suivi dans ce dossier. Une première rencontre du citoyen s'est déroulée le 4 mai dernier où les participants ont exprimé leurs commentaires et préoccupations à l'égard du dossier. Une prochaine rencontre est prévue le 23 mai prochain afin de permettre d'expliquer le fonctionnement des services à domicile, permettant ainsi aux membres du comité à poser des questions à des experts qui seront présents.

DOSSIERS – DÉCISION

7. ADOPTION DE LA POLITIQUE FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS ET DES PARTENAIRES DE SON RÉSEAU DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (RI/RTF) (A-120)

Mme Yvette Fortier, présidente-directrice générale explique les principaux enjeux de la politique. Le document « *la politique facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et des partenaires de son réseau de santé et services sociaux (RI/RTF)* » a été remise aux membres afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte *la politique facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et des partenaires de son réseau de santé et services sociaux* (RI/RTF) (A-120) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-372

8. RÈGLEMENT VISANT À ÉTABLIR LES CONDITIONS PERMETTANT LA DÉTERMINATION DES ORIENTATIONS ET DES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT (R-2)

Le document « *le règlement visant à établir les conditions permettant la détermination des orientations et des activités de l'établissement* (R-2) » a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte *le règlement visant à établir les conditions permettant la détermination des orientations et des activités de l'établissement* (R-2) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-373

9. RÈGLEMENT CONCERNANT LES RAPPORTS À PRODUIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA NATURE, LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS AUX BÉNÉFICIAIRES (R-3)

Le document « *le règlement concernant les rapports à produire au conseil d'administration sur la nature, la quantité et la qualité des services fournis aux bénéficiaires* (R-3) » a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte *le règlement concernant les rapports à produire au conseil d'administration sur la nature, la quantité et la qualité des services fournis aux bénéficiaires* (R-3) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-374

10. RÈGLEMENT CONCERNANT LES FORMALITÉS RELATIF À TOUTE DEMANDE OU PROJET SOUMIS AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (R-5)

Le document « *le règlement concernant les formalités relatif à toute demande ou projet soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux* (R-5) » a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte *le règlement concernant les formalités relatif à toute demande ou projet soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux* (R-5) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-375

11. RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE DANS L'ÉTABLISSEMENT (R-9)

Le document concernant le règlement sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche dans l'établissement (R-9) a été remis aux membres afin qu'ils en prennent connaissance.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte le *Règlement sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche dans l'établissement* (R-9) du CISSS des Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-376

12. AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION FONCTIONNELLE À L'URDM ET AU BLOC OPÉRATOIRE

La réalisation de l'unité d'oncologie au 2e étage au cours de l'exercice 2016-2017 constituait la phase I du projet global du bloc opératoire. La prochaine phase de ce projet vise, la qualité des services et la sécurité de tous en se conformant aux normes d'Agrément Canada pour les unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) et en répondant à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, programme d'assurance qualité circuit complet des dispositifs médicaux (DM). La superficie de L'URDM ne permet pas un réaménagement à l'intérieur des limites actuelles de ses murs qui puisse répondre aux normes. Il est donc impossible de résoudre tous les problèmes actuels sans agrandir la superficie de l'URDM, même chose en ce qui concerne le stockage des fournitures et des équipements du bloc opératoire.

ATTENDU QUE le risque encouru par la clientèle dut aux aménagements actuels de l'URDM ;

ATTENDU QUE les nombreuses validations des plans de réaménagements effectuées à l'interne ; comité de direction, chefs de départements de médecine, secteurs concernés ;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'approbation par courriel de la direction des équipements, de la logistique et de la conservation des infrastructures le 24 octobre 2016 ;

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles autorise le CISSS des Îles à lancer le processus d'appel d'offres concernant la mise aux normes de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) – bloc opératoire – endoscopie – approvisionnement et d'autoriser la présidente directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet sans revenir au conseil d'administration, considérant un résultat d'appel d'offres ne dépassant pas 10 % de la valeur estimée des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-377

13. DEMANDE D'ACCÈS À LA RAMQ

La liste des personnes habilitées à signer les demandes de paiement des médecins travaillant au CSSS des Îles doit être mise à jour.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles autorise le Dr Luc Cyr, à signer les demandes de paiement pour les médecins travaillant au CISSS des Îles et, par conséquent,

demande à la *Régie de l'assurance maladie du Québec* d'ajouter sa signature au *Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N° 2017-05-378

14. BUDGET 2017-2018

Le budget déposé au MSSS prévoit un déficit de 4 355 567 $. Le comité de vérification du CISSS des Îles a pris connaissance du budget détaillé (RR446) 2017-2018. Les membres sont invités à poser leur question.

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

ATTENDU QUE le 21 avril 2017, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2017-2018 ;

ATTENDU QUE les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2017-2018 du CISSS des Îles comme présenté, soit un budget déficitaire au montant de 4 355 567 $ ne respectant pas l'équilibre budgétaire. Ce budget n'inclut pas des mesures de redressement égales au déficit présenté à être approuvées par le MSSS ;

D'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes et de demander à la direction de reprendre ses représentations auprès du MSSS dans les plus brefs délais pour trouver une solution pérenne au financement des activités du CISSS des Îles pour les raisons suivantes :

- Le budget a été préparé en lien avec les priorités du MSSS et de la planification stratégique 2015-2020 ;
- Les attentes signifiées aux PDG dans l'entente de gestion sont d'augmenter l'offre de service à la population en tout temps ;
- Nous n'investissons pas au niveau de l'entretien de nos actifs 2 % de la valeur de remplacement ce qui ne respecte pas le cadre de gestion des immobilisations et qui viendrait creuser davantage le déficit ;

- La rigueur de nos suivis budgétaires fait en sorte que nous respectons les engagements face au niveau des effectifs (loi 15) et maîtrisons les coûts de nos activités, nous sommes en mode alerte en tout temps ;
- Nous avons démontré aux équipes ministérielles au cours de la dernière année la pauvreté de nos équipes professionnelles nous limitant dans les actions à poser dans des dossiers tels que les NSA et fluidité des trajectoires de soins ;
- Nous gérons des équipes minimales qui semblent dispendieuses à première analyse, mais fragilisant l'offre de service lors d'une moindre absence ;
- En tant que petit établissement, nous ne recevons pas toujours des fonds additionnels (enveloppes spéciales) pourtant nous offrons le service avec une équipe minimale risquant d'être fragilisée en tout temps ;
- L'occupation des territoires nous oblige à maintenir et offrir les services de proximité, il y a un coût à l'éloignement et l'isolement nonobstant les efforts déployés ;
- En 2015-2016, nous avons démontré l'analyse de performance positive de tous les secteurs d'activités du CISSS au MSSS ;
- En 2016-2017, nous avons déposé une analyse comparative de performance entre le CRSSS de la Baie James (notre seul comparable) et nous-mêmes, les résultats sont significatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N° 2017-05-379

15. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

DÉMISSION DE LA DRE CAROLINE GAGNON, ANESTHÉSIOLOGISTE

Une correspondance est adressée au D[r] Marcel Couture, DSPH, concernant la démission de la D[re] Caroline Gagnon, anesthésiologiste au CISSS des Îles.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte la démission de la Dre Caroline Gagnon à titre d'anesthésiologiste au CISSS des Îles. Nous renonçons au délai de 60 jours selon l'art. 255 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. La démission est effective à partir du 16 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-380

16. CALENDRIER DES RENCONTRES 2017-2018

Les membres ont pris connaissance de la proposition de calendrier des prochaines séances ordinaires pour l'année 2017-2018.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte le calendrier des séances ordinaires du CISSS des Îles pour l'année 2017-2018, qui se tiendront les :

19 septembre 2017, 25 octobre 2017, 21 novembre 2017, 23 janvier 2018, 6 mars 2018, 10 avril 2018, 15 mai 2018, 12 juin 2018. La séance publique d'information se tiendra le 25 octobre 2017 en même temps que la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-381

AUTRES SUJETS :

17. PROJET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. Claude Cyr, directeur des services administratifs demande aux membres du conseil d'administration de modifier la résolution entérinée par le conseil d'administration à la séance ordinaire du 7 mars 2017 de la façon suivante :

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles autorise le CISSS des Îles à lancer le processus d'appel d'offres concernant le projet d'efficacité énergétique et d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet, sans revenir au conseil d'administration, considérant un résultat d'appel d'offres ne dépassant pas 10 % de la valeur estimée des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-382

PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles aura lieu le **13 juin 2017**, à la salle 3307, au 3e étage de l'hôpital.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 2017-05-383

Emmanuel Aucoin
Président du conseil

Yvette Fortier
Secrétaire du conseil